



ARRÊTÉ

approuvant le plan de site n° 29'484A – 526, situé entre la rue des Boudines et les avenues Sainte-Cécile, de Vaudagne, de Mategnin et de Feuillasse, sur le territoire de la commune de Meyrin

24 avril 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), du 7 avril 2008, favorable au projet de plan de site n° 29'484-526, situé entre la rue des Boudines et les avenues Sainte-Cécile, de Vaudagne, de Mategnin et de Feuillasse;
- vu l'enquête publique n° 1658 relative au projet de plan de site susvisé, du 22 juin au 22 juillet 2009;
- vu le préavis du Conseil municipal de la commune de Meyrin, du 17 novembre 2009;
- vu la seconde enquête publique n° 1720, relative au projet de plan, portant désormais le n° 29'484A-526, du 14 janvier au 13 février 2011;
- vu le nouveau préavis du Conseil municipal de la commune de Meyrin, du 17 mai 2011;
- vu la procédure d'opposition, ouverte du 23 mars au 7 mai 2012;
- vu les arrêtés de ce jour statuant sur les oppositions formées au projet de plan de site;
- vu l'article 40 alinéa 7 de la loi sur la protection des monuments de la nature et des sites (LPMNS), du 4 juin 1976,

ARRÊTE :

1. Le plan de site n° 29'484A-526 situé entre la rue des Boudines et les avenues Sainte-Cécile, de Vaudagne, de Mategnin et de Feuillasse, sur le territoire de la commune de Meyrin, et son règlement, sont approuvés.
2. Conformément à l'article 35 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), du 4 juin 1987, un recours peut être déposé contre le présent arrêté auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Le recours n'est recevable que pour les opposants ayant épuisé préalablement la voie de l'opposition.
3. Un exemplaire du plan de site n° 29'484A-526, certifié conforme par la chancière d'Etat, est déposé en annexe aux actes du Conseil d'Etat.

Communiqué à :

DU 1 ex
FAO 1 ex



Certifié conforme,

La chancière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Lydeq", written over the text "La chancière d'Etat".